

REPUBLICQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON
AR Prefecture
046-214601767-20240415-2024_04_21-DE
Reçu le 16/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de LIVERNON,
Séance du 15 avril 2024

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 10
Votants 12
Absents 02
Date de la convocation :
09 avril 2024

Date d'affichage :
10 avril 2024



OBJET :

Délibération N° 2024-04-21

**Attribution de
Compensation (AC)
prévisionnelle 2024**

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 16/04/2024
Et publication ou notification
Du 16/04/2024

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-quatre le quinze du mois d'avril à 20 h.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien - Grimal Béatrice - Martinez Dimitri - Mas Cédric- Mejecaze Jean-Paul - - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie.

Absents : Bruno Soulier a donné procuration à Mas Cédric - Serrau Martial a donné procuration à Bouyssou Vanessa.

Secrétaire de séance : Bouyssou Vanessa.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la communauté de communes du Grand Figeac a adressé à la Mairie la délibération du 06 février 2024 concernant l'attribution de compensation prévisionnelle pour l'année 2024.

Son montant est de 52 171 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le montant de la participation de la commune pour l'attribution de compensation prévisionnelle pour un montant de 52 171 € pour l'année 2024 et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

